

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 août 2008 -**

- Présents***            Mesdames Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON,  
Nicole MONNET,
- Messieurs Patrick VIGNES, Jean Charles ROUMY, Francis BRIULET,  
Pierre CASTEX, Claude DEJEAN, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC,  
Marc LEON.
- Procurations***    Bernard CAZAUX à Patrick VIGNES  
Danièle METAIS à Jean Charles ROUMY
- Excusées***            Mesdames Geneviève QUERTAIMONT et Sylvie DALLOZ

Hélène CASTELLS est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Point 1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2008
- Point 2 - Modification budgétaire
- Point 3 - Tarif cantine
- Point 4 - Personnel Communal
- Secrétariat
  - Modifications d'horaires
  - Changement d'affectation
- Point 5 - Remboursement des frais de mise sous pli concernant les Elections Cantonales
- Point 6 - Convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées
- Point 7 - Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des Communes
- Point 8 - Questions diverses

-----

**La séance est ouverte à 20 heures 30**

## Point 1

### - **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2008**

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2008 qui a été adressé à chacun, et précise qu'une erreur s'est glissée au Point 4, à la ligne « Participation SDE » où il convient de mentionner : 0 à la place de 6 500 €, et d'ajouter une ligne « Total : 6 500 € ».

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2008, ainsi modifié en son Point 4.**

## Point 2

### - **Modification budgétaire**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal un ensemble de décisions modificatives, à savoir :

<b>Désignation des articles</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
021-00	Virement section fonction.	21460.00	
023	Virement à section° investissement		21460.00
1323-13	Subvention départementale	9446.00	
2183-11	Concessions et droits similaires,		2500.00
2188-11	Autres matériels		9436.00
2313-12	Construction		6223.00
2313-025	Constructions		3106.00
2315-13	Installations, matériel et outillage		9641.00
60632	Fournitures de petit équipement.		1000.00
6069	Travaux combles+bureaux		-2850.00
6135	Locations mobilières		-4000.00
61523	Ent. et répar. de voies et réseaux		-10000.00
6282	Frais de gardiennage		-2520.00
6554	Contribution°à organismes. regroupement		2300.00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mu	5390.00	
<b>TOTAL</b>		<b>36296.00</b>	<b>36296.00</b>

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, cette modification budgétaire.**

## Point 3

### - Tarif cantine

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente ce dossier, et précise notamment que :

- ◆ d'une part qu'ALSTOM a décidé d'une augmentation de sa prestation portant le prix du repas de 2,80€ à 2,85€ ( $\approx 2\%$ ).
- ◆ d'autre part il est proposé de répercuter cette augmentation sur le prix de vente par la commune en portant le prix du repas de 3€ à 3,10€, ( $\approx 3\%$ ), étant précisé qu'un agent de la commune sera aussi placé en renfort pour la surveillance et le confort des enfants.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.**

## Point 4

### - Personnel Communal

- **Secrétariat**
- **Modifications d'horaires**
- **Changement d'affectation**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente à l'ensemble du Conseil Municipal ce dossier, concernant le personnel communal, étant précisé que les modifications proposées ont été définies après rencontre, et en accord avec les Agents concernés.

C'est ainsi qu'il est proposé :

- s'agissant du **secrétariat**, de porter les contrats à 37 heures/semaine, avec 12 jours de RTT à prendre à l'année pour les 2 secrétaires, à savoir Mesdames BACK et LABARRAQUE, afin de pouvoir disposer d'une plage d'ouverture plus importante de la Mairie, à savoir : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30, tous les jours sauf le vendredi (18 heures), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008,

- s'agissant du **poste de Mme LAHAILLE**, actuellement Adjoint Technique Territorial 2<sup>e</sup> Classe à temps non complet, de passer de 10 heures/semaine à 16 heures/semaine, afin que puisse être renforcée la surveillance de la cantine, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008,
- s'agissant des **fonctions de gardiennage** telles que l'extinction des lumières et la fermeture des installations en fin de journée, assumées auparavant par un agent de la commune, en l'occurrence Emile CORDOBA, et désormais par les Associations elles-mêmes, une modification des attributions du poste qui fera l'objet d'une proposition à l'intéressé.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir ces propositions.**

<b>Point 5</b>
----------------

**- Remboursement des frais de mise sous pli concernant les Elections Cantonales**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le dossier de remboursement des frais de mise sous pli concernant les Elections Cantonales, et tient à préciser qu'il n'a été informé que tardivement que les personnes ayant participé à la mise sous pli n'avaient, à ce jour, pas encore été payées.

Monsieur le Maire informe qu'une dotation de 4 662,35 € a été attribuée à la commune pour procéder au règlement des personnes recrutées, par la précédente municipalité, pour cette opération, à la fois parmi le personnel communal, mais également à l'extérieur, à savoir :

**Personnel communal**

- Régine BACK .....45 heures
- Marie LABARRAQUE .....28 heures
- Lucia PASCAL.....31 heures
- Gisèle GUINLE.....20 heures 30
- Sandrine GOUGIS.....10 heures 30
- Annie LAHAILLE..... 4 heures
- Viviane PEYROU.....17 heures

**Personnes extérieures**

- Sophie BARRERE .....16 heures
- Mathilde CASAGRANDE.....61 heures

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver, sur ces bases, le remboursement aux intéressées des frais de mise sous pli concernant les Elections Cantonales.**

## Point 6

### - **Convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire présente dans le détail la Convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées Juillet 2007-Juin 2010 régissant les prestations relatives à la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que Gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFP, en précisant notamment que la mise en place de cette dernière représente un coût de 15 € par Agent.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer cette Convention.**

## Point 7

### - **Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes.**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal du courrier du 16 juillet 2008 concernant la délibération qui doit être prise, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, concernant l'indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :**

- **d'une part, de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de Conseil,**
- **d'autre part, d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100 %,**

- en outre, que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, et sera attribuée à Monsieur Patrick BAUTE, Receveur Municipal,
- enfin, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## Point 8

### - Questions diverses

#### ➔ « Jamais sans mon département »

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 3 juin 2008 de Madame Chantal ROBIN RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées et Vice-Présidente du Conseil Général, adressée aux communes pour leur proposer d'adhérer au Club « Jamais sans mon département », en réaction au projet de réforme des plaques d'immatriculation.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, pour l'instant, de surseoir à leur décision.**

#### ➔ Chien dangereux

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal des démarches qu'il a dû effectuer à l'encontre d'un propriétaire de chien dangereux, et donne lecture du courrier qu'il a été amené à lui adresser (Cf. Annexe 1).

**Les Membres du Conseil Municipal prennent note et, à l'unanimité, approuvent la position de Monsieur le Maire.**

## ➔ Divers

En conclusion, Hélène CASTELLS rend compte au Conseil Municipal, sous la forme d'une synthèse rapide, de différentes réunions auxquelles elle s'est rendue, à savoir :

- ↳ Grand Tarbes
  - *Commission des Gens du Voyage*
  - *Pôle Universitaire*
- ↳ Relais Assistante Maternelle à Odos
- ↳ Assemblée Générale de l'Association « Solidarité et Gens du Voyage 65 »
- ↳ Assemblée Générale de la Mission Locale

**Les Membres du Conseil Municipal prennent note.**

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22 h 30.

- oOo -